Résolution sur la situation humanitaire au Tigré

2021/2902(RSP) - 07/10/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 506 voix pour, 29 contre et 139 abstentions, une résolution sur la situation humanitaire au Tigré.

Contexte politique

L'état actuel d'instabilité en Éthiopie est le résultat d'une longue histoire de divisions et de tensions ethniques. Le conflit armé actuel entre le gouvernement fédéral d'Éthiopie et l'administration régionale du Tigré, dirigée par le Front de libération du peuple du Tigré (TPLF), a provoqué la mort de centaines de civils et le déplacement massif de populations.

Avant même le début des combats, 15,2 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire en Éthiopie, dont 2 millions dans la région du Tigré. Près d'un million de personnes vivent dans des conditions proches de la famine et 5,2 millions de personnes sur les 6 millions que compte le Tigré sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, conséquence directe des violences. 91% de la population a un besoin extrême d'aide humanitaire et 100.000 enfants seront confrontés à une malnutrition aiguë sévère potentiellement mortelle au cours des 12 prochains mois.

La résolution note que seules 10% des fournitures humanitaires destinées à la région du Tigré ont été autorisées à entrer dans la zone au cours du mois dernier.

En outre, des rapports multiples et graves font état de violations flagrantes des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés perpétrées par toutes les parties au conflit.

Cessation des hostilités et aide humanitaire

Le Parlement demande la cessation immédiate des hostilités par toutes les parties, condition préalable indispensable à l'amélioration de la situation humanitaire dans le Tigré et dans d'autres régions, en particulier l'Afar et l'Amhara. Il appelle à un **retour immédiat à l'ordre constitutionnel** et à la mise en place d'un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu.

La résolution appelle également les acteurs nationaux, régionaux et locaux concernés à permettre **l'accès immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire** et des secours aux populations touchées dans le Tigré, en mettant fin au blocus de facto de l'aide humanitaire et des fournitures essentielles, y compris la nourriture, les médicaments et le carburant, et à faciliter l'assistance aux populations dans le besoin dans les régions d'Amhara et d'Afar. Le Parlement condamne fermement toutes les attaques contre les travailleurs de l'aide humanitaire et les infrastructures essentielles, y compris les hôpitaux et les installations médicales, ainsi que le pillage et la destruction généralisés de l'aide humanitaire.

Le Parlement dénonce également le ciblage délibéré des civils par toutes les parties belligérantes, le recrutement signalé d'enfants par les parties belligérantes, y compris les forces tigréennes, et le recours continu au viol et à la violence sexuelle. Il a demandé que les auteurs des crimes commis pendant le conflit en cours répondent de leurs actes et que les responsables soient retrouvés et traduits en justice. Il a demandé au gouvernement érythréen de retirer immédiatement et définitivement ses forces d'Éthiopie.

Rappelant que le gouvernement éthiopien est responsable de la sûreté et de la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de son territoire, la résolution demande aux autorités éthiopiennes de **fournir une protection et une assistance immédiates et adéquates aux milliers de réfugiés et de**

demandeurs d'asile érythréens déplacés des camps du Tigré et de déterminer le sort des milliers de réfugiés érythréens portés disparus et l'endroit où ils se trouvent. Le Parlement demande également que les frontières internationales et régionales restent ouvertes pour permettre la circulation libre et sûre des civils.

Le gouvernement éthiopien est invité à

- veiller à ce que les responsables des attaques visant des groupes ethniques et religieux spécifiques soient tenus pour responsables ;

- mettre en place un organe de justice réparatrice de type judiciaire, chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises pendant le conflit ;

- signer et ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Les États membres sont invités à

- envisager d'adopter des mesures visant à protéger les droits de l'homme et à faire en sorte que les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme soient tenus de rendre des comptes;

- mettre fin aux exportations d'armes et de technologies de surveillance vers l'Éthiopie, qui sont utilisées pour faciliter les attaques contre les civils et perpétrer des violations des droits de l'homme.

Tout en se félicitant de l'aide vitale apportée par la Commission dans la région, le Parlement est favorable à une nouvelle prolongation de cette aide et demande la **mobilisation d'un financement supplémentaire d'au moins 30 millions d'euros** provenant de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence de l'UE afin de répondre aux besoins les plus aigus des personnes touchées par le conflit dans le Tigré et dans les autres zones directement affectées par l'extension du conflit dans le nord de l'Éthiopie, avec une attention particulière pour les régions limitrophes d'Afar et d'Amhara.